

Economie sociale : quel pari ? une approche économique

Geneviève Azam

Economiste, enseigne au Département sciences économiques et gestion de l'université de Toulouse II - Le Mirail, membre du Gresoc.



«La pauvreté ne consiste ni en une faible quantité de biens, ni simplement en un rapport entre des fins et des moyens : elle est avant tout un rapport entre des hommes »

M.Sahlins (1)

C'est sans doute pour oublier que la pauvreté est le symptôme d'un rapport entre les hommes, que les sociétés modernes ont espéré pouvoir l'éradiquer par une production frénétique et illimitée. Sa menace, toujours présente dès lors que se constitue une société fondée sur la recherche d'abondance, est considérée d'ailleurs par les fondateurs libéraux de la discipline économique comme un stimulant efficace dans la lutte pour la survie.

Aujourd'hui, en même temps que la pauvreté devient massive et menaçante, dans les pays riches, pays européens en particulier, l'économie sociale (2) trouve un nouveau souffle, soulève de nouveaux espoirs, et se trouve sollicitée et encouragée pour répondre à l'exclusion sociale.

Se multiplient alors des initiatives, qui renouent en partie avec l'économie sociale traditionnelle, celle qui naît au XIXe siècle. Mais cette économie a fini elle aussi par oublier que la pauvreté est un rapport entre les hommes et non simplement une accumulation insuffisante de produits ; il est donc nécessaire d'étudier le contexte de l'économie sociale « traditionnelle » jusqu'aux années 1970, et le contexte nouveau pour elle depuis les années 1980 : alors pourront être analysées les conditions pour que toutes ces initiatives puissent être porteuses d'une alternative à la domination de la loi économique et ne se transforment pas en une « économie de la pauvreté »

la tentation du marché

Forgée au milieu du XIXe siècle, surtout dans le cadre d'associations ouvrières, mais aussi d'associations philanthropiques ayant pour finalité la moralisation des classes populaires, ou encore dans le cadre des sociétés de secours mutuel, des mutuelles d'épargne et de crédit, l'économie sociale oscille dès son origine entre plusieurs paradigmes (3). Dès la fin du XIXe siècle cependant, en cherchant à concilier la production capitaliste avec la réduction de la pauvreté qui menace l'équilibre social, elle s'éloigne progressivement du terrain politique. Après 1945, l'économie sociale se pose comme facteur de modernisation de la société : l'expérience des jeunes agriculteurs et leur rôle dans la transformation de l'agriculture en activité économique intensive illustrent cette tendance.

Jusqu'aux années 1970, elle est organisée globalement autour de trois pôles : les coopératives de production, dans l'industrie et l'agriculture essentiellement, les coopératives de consommation, et les mutuelles dans le domaine du crédit et de la protection sociale. Elle se trouve donc adossée à la fois au marché et à l'Etat, et insérée dans la régulation fordiste. Le cloisonnement et la réglementation nationale des marchés, la croissance d'après-guerre lui permettent d'occuper de véritables « créneaux » dans l'espace économique, avec souvent des structures de taille très importante. La dimension politique du mouvement s'efface devant l'application des critères d'efficacité économique. C'est une illustration des théories économiques faisant du capital social un facteur de développement, voire de démocratie, à travers la recherche de moyens, innovants et « sociaux », de dynamiser l'activité économique.

Cette situation est renforcée par la configuration particulière de la régulation Etat -marché pendant cette période. En effet, l'Etat-Providence poursuit la mission de l'Etat social mis en place à partir de la fin du XIXe siècle, qui se veut le garant du progrès et de la solidarité. Cette dernière a été conceptualisée en France par les solidaristes (4). Ils font de ce concept un outil politique et moral, en proposant de dépasser l'affrontement entre libéralisme et communisme, par une République sociale et morale (5). L'économie sociale traditionnelle, après 1945, s'inscrit largement dans cette perspective : la dimension politique de l'activité sociale se trouve entre les mains de l'Etat-Providence.

Enfin, pendant cette période des « Trente Glorieuses » la constitution d'une société de masse incorporant tous les groupes sociaux a été souvent perçue comme l'avènement salutaire et pacificateur d'un vaste groupe moyen. La croissance, et la redistribution de ses fruits, devait permettre la transformation des conflits, voire leur disparition, par la suppression du face à face, du « deux » grâce à l'intervention d'un tiers, les classes moyennes, englobant progressivement les couches de la société devenues de plus en plus restreintes. Dans ce contexte-là l'économie sociale s'éloigne encore du terrain politique et tend à devenir un outil d'adaptation fonctionnelle au mode de production dominant.

L'exclusion présentée comme un mal nécessaire

Or ce projet de société de masse échoue devant l'existence des « exclus », fantômes d'un passé qu'on croyait révolu, rappel des « malheureux » du XVIIIe siècle et des « misérables » du XIXe siècle. Contrairement à ce que sa dénomination pourrait laisser croire, l'exclusion sociale ne délimite pas un monde qui serait à l'extérieur de la société : c'est la tendance moyenne d'une société dans laquelle les activités économiques prétendent à elles seules créer une cité harmonieuse, c'est l'envers du miroir. Le paradigme dominant consiste précisément à légitimer l'activité humaine par la seule recherche de l'intérêt et du bien-être, en faisant des exclus les victimes expiatoires d'une inéluctable modernisation. Cette victimisation des exclus renforce l'appréhension économiste et naturaliste de l'exclusion. En effet, l'économie est le nom moderne de la nécessité, de la soumission à l'empire des besoins, considérés comme illimités.

Et comme pour tous les phénomènes produits par cette nature supposée du monde, il peut y avoir des « victimes ». Ne parle-t-on pas du chômage comme d'un « fléau » ?

L'apparition d'un paupérisme de masse, dans une société qui se met en spectacle dans les termes de la prospérité et du progrès, ne peut permettre décemment de fonder l'ordre social sur un ordre moral et politique. Le recours au naturalisme et au biologisme permet alors de résoudre cette contradiction : la société se représente comme soumise à des lois économiques

qui ne sont plus du ressort des choix humains. Le fonctionnement de l'économie est donc pensé comme ni bon ni mauvais, comme lieu vide de valeurs, si ce n'est la valeur marchande : l'économie « va » plus ou moins bien.

Cette naturalisation de l'exclusion et sa désignation dans le registre de la victimologie évoquent l'analyse de la figure du paria chez H. Arendt (6) : la mise en position de paria d'un groupe est souvent largement intériorisée et conduit à « l'acosmie », c'est-à-dire à la privation d'un monde

(7). Petit à petit, les parias n'en viennent plus à partager que de la souffrance. Peuvent alors se développer des sentiments de fraternité, de chaleur, de solidarité, qu'H. Arendt rapproche de la compassion. Ces valeurs ont certes une haute tenue morale, mais elles sont la contrepartie de la mise à l'écart du monde commun. Et il n'y a pas de passage automatique de la dignité morale à l'expression politique. Il faudra l'avènement du paria conscient, qui fait du paria un rebelle, pour articuler le social et le politique.

L'exclusion sociale, ainsi naturalisée, renforce les fondements de l'imaginaire du progrès, de la croyance en une amélioration continue, sous l'effet du calcul économique optimisateur. Elle écorne cependant la légitimité d'une organisation sociale fondée sur une rationalité purement instrumentale, faisant de la société une machine logique qui se focalise sur la recherche de moyens efficaces à mettre en œuvre pour obtenir le plus grand profit, éludant ainsi les choix politiques et sociaux.

Devant la violence des transformations en cours, l'économie sociale traditionnelle se trouve face à une crise d'identité (8). La prégnance de l'univers marchand ne consiste pas seulement dans la généralisation de la marchandise, mais aussi dans l'occultation du fait que le marché, comme principe auto-régulateur plus que comme mode de fonctionnement économique réel, agit comme une véritable utopie politique. Cette utopie se réalise dans la tendance à la destruction de toutes les structures collectives qui empêcheraient l'avènement d'un marché pur. Toute possibilité de délibération, de choix, se trouve évacuée et confiée à des expertises reproductrices du dogme libéral. Le politique au sens d'interrogation des fondements de l'action se trouve exclu par cette domination de la logique économique. Le bel idéal « un homme, une voix », caractéristique des fondements juridiques et politiques de l'économie sociale, se trouve remis en cause. un contexte nouveau pour l'économie sociale

En même temps, depuis les années 1980, émergent de multiples initiatives associatives, dans des activités relevant du champ économique et social. Regroupées souvent sous le vocable d'économie solidaire, d'économie alternative ou encore d'économie informelle, elles renouvellent les questions posées par l'économie sociale (9).

Ces démarches s'inscrivent dans un contexte de croissance ralentie, de décloisonnement, de dérégulation, et de globalisation des marchés qui accentue la crise d'identité de l'économie sociale traditionnelle. La mondialisation qui est à la fois déterritorialisation et marchandisation accrue des sociétés, laisse croire à la construction d'une économie « hors-sol » guidée par la loi abstraite du marché capitaliste, et câblée par les Bourses et les marchés financiers. Cependant, et les récents déboires financiers le montrent, cette mise en spectacle du marché autorégulateur nécessite en coulisses la soumission à un appareillage institutionnel de plus en plus sophistiqué.

Ron Gass, ancien directeur de l'OCDE, en témoigne : «...pour fonctionner, les marchés ont

besoin de règles du jeu, de cadres institutionnels et d'une culture économique appropriée de la société civile. Il faut promouvoir le renforcement de la société civile et notamment du secteur bénévole »(10). Le tout-marché appelle une économie dite de proximité portée par une société civile devenue société économique, il appelle une mobilisation générale.

D'autre part, dans les pays riches, en Europe en particulier, l'Etat social n'endigé plus la montée d'un paupérisme multiforme et de plus en plus massif. Il mise sur des procédures d'implication des divers partenaires sociaux et locaux pour régler les conflits et a abandonné les politiques d'intégration à visée universaliste, pour des politiques d'insertion de populations ciblées comme inemployables. La référence à la solidarité s'épuise alors en de multiples contorsions et se réduit à une conception molle et édulcorée d'entretien du lien social. Sa construction est renvoyée à la « société civile » afin de contenir l'image dégradée de sociétés prospères. Son invocation désespérée se voudrait le remède au divorce entre l'imaginaire économique pacificateur, le « doux commerce » et la violence de la réalité économique et sociale. Ce renvoi à la société, qui doit elle-même promouvoir la solidarité par le partage, la négociation et le bénévolat, contribue à dégager la sphère sociale du politique, à l'imprégner d'un discours strictement éthique et moral. La solidarité, expulsée des fondements de la société, se constitue en domaine séparé, confié à des spécialistes. Comme l'a montré B. Eme à plusieurs reprises, un véritable secteur de l'insertion tend effectivement à se créer, avec ses logiques propres (11). Les associations d'insertion, devenues pour certaines des sociétés de capitaux, correspondent souvent à une mise en sous-traitance de l'économie sociale pour les travaux non-qualifiés et précaires.

Cette évolution évoque bien ce mouvement symptomatique de la modernité, analysé par Max Weber (12), qui consiste à séparer, voire autonomiser des activités ou des valeurs, et à les soumettre à la rationalité formelle, caractéristique de la société économique. De valeur, la solidarité se mue en instrument. En devenant une activité séparée et rationalisée, de la même manière que la « communication » elle a perdu son sens de valeur instituante.

le défi pour l'économie solidaire

L'« économie solidaire » dans ce contexte, se trouve sur la crête d'une contradiction : elle doit inscrire ses initiatives dans le champ des activités économiques et contribuer, pour mettre en oeuvre la citoyenneté dont elle se réclame, à mettre en cause l'imaginaire économique, qui prive de tout choix politique réel et contribue à faire du lien social un lien marchand entre des choses. Comment faire vivre cette contradiction, sans en supprimer l'un des termes ? La solidarité peut-elle permettre la recréation d'espaces publics, plutôt qu'être simple valeur morale ou alibi d'un capitalisme sauvage s'épanouissant aussi dans le « créneau » de la pauvreté ?

Les définitions de l'économie solidaire font souvent référence à K. Polanyi (13). Pour J. L. Laville, elle correspond à une économie dont « le marché est l'une des composantes qui tout en étant majeure n'est en rien unique »(14). C'est une économie articulée sur trois pôles : le marché, l'Etat, et un pôle de réciprocité. Ces pôles correspondent aux différents principes d'organisation des sociétés analysés par Polanyi : principe de marché, de redistribution et de réciprocité. C'est leur reconnaissance, et leur hybridation, qui permettent de penser la notion d'« économie plurielle » en opposition au principe d'unicité du marché (15). La structure qui hybride dans des conditions particulières bénévoles, usagers et institutions, ou encore réciprocité, marché et Etat, représente une possibilité de « réencastrement » de l'économie dans la société. Or, selon la pensée de K. Polanyi, avec le capitalisme, l'avènement du marché

comme principe d'organisation sociale est une véritable rupture, qui fait de la société une société de marché absorbant les autres principes : l'ensemble de la vie sociale passe sous la loi économique, qui prétendrait même faire du travail, de la monnaie, et de la nature des marchandises. Avec la réaffirmation du libéralisme dans les années 1980, le marché se présente bien comme principe abstrait unique d'organisation sociale. L'économisme n'est donc pas un excès de croissance de l'économie, qu'il s'agirait de ramener à de justes proportions par la construction de corps intermédiaires entre marché et Etat, tiers -secteur ou économie plurielle. C'est la forme même de la société, devenue économie. L'économie ne se développe pas contre la société ou à côté de la société : elle l'englobe et procède à sa réorganisation selon la logique de l'efficacité. En ce sens, les possibilités de réencastrement de l'économie dans le social évoquées précédemment restent problématiques si l'on reste dans cet imaginaire économique.

Quant à l'Etat, le libéralisme des années 1980 a confirmé son rôle d'accompagnement et d'institutionnalisation en organisant, cette fois, la déréglementation des marchés. Le marché ne détruit pas l'Etat comme machine instituante et légitimatrice, il le détruit comme système de contre-pouvoir à la loi économique. Et que l'Etat soit correcteur, redistributif ou « partenaire » les choix politiques s'effacent devant la gestion des pouvoirs publics, dès lors qu'ils sont soumis aux contraintes économiques. Le politique est véritablement encastré dans l'économique.

Enfin, les structures d'économie solidaire se donnent souvent pour mission de socialiser des relations relevant du privé, par exemple les services de proximité. Cependant, ne risque-t-on pas de socialiser effectivement des affaires privées, mais en les faisant entrer dans le domaine de l'économique ? H. Arendt s'inquiétait du primat accordé à l'économique, qui assure dit-elle le triomphe du social et la défaite du politique, le social n'étant finalement que la sphère d'extension du privé, « l'extrapolation de la maisonnée » (16). L'extension de la production de services entre personnes, fut-elle solidaire, peut contribuer à créer une ingénierie de la vie, une socio-économisation de la vie.

L'analyse du bénévolat, au fondement du troisième pôle structurant l'économie solidaire, confirme ces inquiétudes. S'il peut participer d'une logique du don dans une société qui se veut fondée sur le seul intérêt, « ce qui transparaît en arrière-plan, c'est une représentation particulière de la société : d'une part pensée comme une extension de la figure idéale de cette micro-société qu'est la famille, et d'autre part voulue comme un espace où les relations de pouvoir et les rapports sociaux conflictuels sont abolis » (17).

« Faire du bénévolat » ne présuppose en général pas la conscience d'un espace public à construire, même s'il ne l'exclut pas a priori. L'intervention d'un tiers entre marché et Etat, à supposer qu'il puisse réellement exister, l'hybridation des ressources et des personnes, ne paraissent donc pas suffisantes pour contenir la puissance de ce couple, ni pour répondre au défi que doit surmonter l'économie solidaire. Cette recherche de l'intervention d'un tiers, entre marché et Etat, à travers la sphère de la réciprocité, entre liberté et égalité à partir de la solidarité, traduit une volonté de stabiliser dans des institutions des tensions inhérentes au mode de fonctionnement des sociétés européennes : tension entre intérêt et justice en particulier. C'était la question déjà étudiée à la fin du XIXe siècle dans son « traité d'économie sociale » par L. Walras, artisan par ailleurs du modèle abstrait d'économie pure : « Nous concilierons l'utilitarisme et le moralisme en introduisant la distinction entre l'industrie et les mœurs. Nous montrerons qu'en matière d'industrie, c'est -à-dire de rapports entre les personnes et les choses, c'est l'utilitarisme ou la doctrine de l'intérêt qui a raison ; qu'en ce qui concerne

les mœurs, c'est-à-dire les rapports des personnes entre elles, c'est le moralisme ou la doctrine de la justice »(18). Pour Walras, cependant, la coopération relève de l'initiative individuelle, et c'est la réforme sociale qui est une question d'initiative commune et collective (19).

Aujourd'hui, l'affirmation du marché comme principe universel d'organisation sociale supprime même ce débat en retranchant l'un des termes : la quête de justice, devenue équité, est absorbée par celle de l'intérêt. L'économie solidaire, ce tiers virtuel, peut se trouver enfermée dans la simple affirmation d'une vague éthique consensuelle autour des idées de solidarité, d'entretien du lien social : l'éthique de la solidarité conçue comme supplément d'âme du consensus.

les chances de l'économie solidaire

Il apparaît donc que l'économie solidaire ne peut occuper un « créneau » particulier dans le marché ; elle n'a pas de territoire propre à conquérir (20). Il n'y a en effet aucune limite à l'extension du marché, jusqu'au marché des « droits à polluer ». Le marché capitaliste a montré dans son histoire à quel point il peut être élastique et intégrer, en les recyclant, des contradictions qui semblaient présager de sa fragilité. La « mode » du commerce éthique et d'une mondialisation éthique constitue l'exemple d'une tentative de recyclage économique des expériences nombreuses et fructueuses des associations pour un commerce équitable.

Mais c'est sans doute une chance, pour l'économie solidaire, que d'être justement contrainte de rechercher d'autres sources d'efficacité, d'autres critères de gestion et d'évaluation que ceux qui permettent de gagner des « créneaux » dans le marché.

Les expériences concrètes montrent comment la réussite de certaines initiatives tient fondamentalement à leur immersion dans le tissu social, à la qualité du réseau qu'elles ont pu construire autour d'elles, qu'elles contribuent à nourrir, et d'où peuvent émerger une demande ainsi que la fidélisation d'utilisateurs d'entreprises solidaires. Les expériences multiples des Régies de quartier en sont par exemple un témoin significatif (21).

D'autre part, si le marché prétend devenir le principe unique d'échange et de régulation sociale, il n'a pas pour autant éliminé la sphère du don et de la réciprocité. Mais ceux-ci ne peuvent être réduits finalement à une forme particulière de contrat social pour ceux qui désireraient entrer dans sa sphère, contrat complémentaire de celui noué par le marché ou par l'Etat. Il ne s'agit pas d'une théorie des « trois mains » qui pourraient travailler ensemble, à savoir « la main invisible du marché, la main de la justice (c'est celle de l'Etat) et la main de la solidarité »(22). Certes, le contrat marchand est incomplet, comme l'indiquent les travaux récents en microéconomie, mais la réciprocité ne peut résorber cette incomplétude car elle se fonde sur une autre conception du lien social, que celle purement individualiste et contractuelle de la pensée néo-classique.

En effet, la réciprocité s'inscrit dans la triple obligation du « donner, recevoir, rendre » selon M. Mauss (23) et c'est précisément cette obligation qui fait de la société autre chose qu'une agrégation fragile de consentements individuels. Symptôme d'une dette originaire, elle engage la solidarité dans le sens de la responsabilité collective à l'égard du tout social. Elle fait que la société se sent menacée dans son existence si elle n'assure pas les conditions de sa reproduction, ce qu'expriment en particulier les initiatives autour de l'écologie. De même si elle met au rebut des personnes et des savoirs, ce dont témoignent les initiatives de réseaux d'échange de savoirs, de formation, ainsi que les SEL (systèmes d'échanges locaux). Cette

obligation suppose la remise en cause de l'imaginaire d'une expansion illimitée, d'une accumulation sans autre borne que celle de l'efficacité, qui prive de la délibération collective et laisse la société en proie à l'anomie, ce «mal de l'infini» ainsi que la désignait Durkheim (24).

Le marché n'a pas non plus supprimé totalement les marchés concrets, ceux où se rencontrent non plus seulement des choses affectées d'un prix, mais aussi des personnes, ceux où le prix se négocie autour «d'un juste prix». L'idée d'un «juste prix» a dominé la vie économique jusqu'à la Renaissance, comme le soutenait W. Sombart. La recherche d'un «juste prix» passe «à travers l'ouverture de canaux de communication directe, par la connaissance entre consommateurs et producteurs, par l'analyse des besoins des deux côtés» (25). Ce sont finalement des marchés sur lesquels les consommateurs peuvent accepter de payer un prix supérieur à celui du marché, s'ils trouvent une satisfaction supplémentaire au lien généré par l'échange.

Mais il ne s'agit plus alors d'économie de proximité et de développement local tels qu'ils seraient souhaités, comme première strate de la mondialisation; il s'agit de la recherche d'une alternative sociale et politique à la domination de la loi économique.

L'existence d'une non-société à l'intérieur de la société polarise les personnes qui veulent résister aux pressions sociales, car elles découvrent, «en ceux qui n'étaient pas admis dans la société, certains traits d'humanité qui avaient disparu de la société» (26). Ce fut la force du mouvement ouvrier que de polariser ces énergies. Aujourd'hui, l'exclusion sociale d'un côté et l'absence ou le refus de projet politique global et de pensées totalisantes d'un autre, polarisent effectivement des énergies nouvelles autour de l'économie solidaire.

1. M. Sahlins, *Age de pierre, Age d'abondance*, 1972, Gallimard, 1976.
2. En son sens récent de secteur de l'économie comprenant coo-pératives, mutuelles, associations et fondations.
3. Voir A. Gueslin, *L'invention de l'économie sociale*, Economica, (2e édition actualisée), 1998.
4. Lire L. Karsenty, «Eléments pour une généalogie du concept de solidarité» in *Futur Antérieur*, n° 41-42, 1998. Voir aussi la nouvelle édition de L. Bourgeois, *Solidarité*, Presses
5. *Universitaires du Septentrion*, 1998.
6. La IIIe République consacrera effectivement l'avènement de l'Etat social: en écho à la pensée de Durkheim, l'Etat n'est plus considéré comme le simple garant de la souveraineté des individus, il doit réaliser la solidarité au sein de la société et devient donc le garant moral de l'harmonie sociale et du progrès.
7. In *La condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, 1961.
8. Non pas au sens d'une absence de la société, mais à celui de la perte du «droit d'avoir des droits» cf. M.C. Caloz-Tschopp (dir.), *Hannah Arendt et le monde d'aujourd'hui*, L'Harmattan, 1998.
9. Et menacée, de surcroît, par l'affairisme et l'utilisation de ses statuts pour des motifs d'accommodement fiscal ou social.
10. Les coopératives de production elles-mêmes se transforment en unités plus restreintes, dans le secteur des services en particulier. Quant au crédit, à côté des banques mutualistes, naissent des initiatives de financement alternatif sous forme associative (CIGALES, etc.).

11. R. Gass, «Un nouveau lien entre l'économique et le social : l'économie décentralisée et la société active» in Réconcilier l'économique et le social, OCDE, 1996, p. 58. Voir aussi les questionnements inclus dans le dossier «Exclusion : crise globale, solutions locales ? » Economie et Humanisme n° 338, oct. 1996
12. B. Eme, «Poli-tiques et pratiques d'insertion » in Sociologies économiques, vol. CIII, juillet-décembre 1997. Cf. aussi son article dans ce dossier.
13. Cf. Economie et société, Tübingen 1956, Plon 1971, t.1.
14. K. Polanyi utilise la notion d'encastrement ou de désencastrement pour signifier comment, avec la société de marché, mise en place au XIXe siècle avec le développement capitaliste, l'économie s'est «désencastrée »de la société, et est devenue auto-référentielle. Cf. La grande trans -formation, Gallimard, 1983 pour la traduction française de cet ouvrage de 1944.
15. J. L. Laville, «Le renouveau de la sociologie économique » in Cahiers internationaux de sociologie, vol. CIII, juillet -décembre 1997, p. 235.
16. Cf. par exemple J. Defourny, L. Favreau, J. L. Laville (dir), Insertion et nouvelle économie sociale, Desclée de Brouwer, 1998.
17. Dans les sociétés modernes, le politique serait donc moins entravé par le privé que par le socio-économique. Voir F. Colin, «Du public et du privé » Cahiers du Grif, printemps 1986, p. 47.
18. P. Lyet, «L'organisation du bénévolat, un défi pour les acteurs du champ social » Revue du M.A.U.S.S., 1er semestre 1998.
19. L. Walras, in Etudes d'économie sociale, Economica, vol. IX, 1990, p. 154.
20. Ceci correspond aussi aux options du mouvement ouvrier français (congrès de 1879 à Marseille) minorant l'intérêt des coopératives par rapport à l'action syndicale. Cf. M. Rebérioux in Les coopératives aujourd'hui, film vidéo, prod. Mille Images, Grenoble, 1998, NDRL.
21. Le cas des services de proximité est probant : les groupes (Vivendi -Générale des Eaux par exemple) entreprennent de conquérir ces marchés, en concurrence avec les structures
22. associatives.
23. Lire le dossier co-édité avec l'Association Européenne des Régies de quartier. Economie et Humanisme, n° 334, oct. 1995.
24. J.M. Camdessus, directeur du FMI, in Le Monde, 27 octobre 1998.
25. M. Mauss, Essai sur le don, Sociologie et anthropologie, PUF, 1950.
26. E. Durkheim, De la division du travail social, PUF, 1930.
27. T. Perna, Fair trade, La sfida etica al mercato mondiale, Bollato Boringhieri, Torino, 1998, p. 99.
28. 1998, p. 99.
29. H. Arendt, in La crise de la culture, 1954, Gallimard, 1972, Folio Essais, p. 256 .